

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITORIAL

Encore une semaine sur les chapeaux de roues qui vient de se conclure... Une réunion de la CE de l'UD et quelques décisions de prises, le 2^{ème} Comité Confédéral National de l'année, des salariés engagés dans la lutte pour les salaires et l'emploi en l'occurrence ; luttes dont les issues ne sont pas connues à l'heure d'imprimer ce journal.

Aussi, une nouvelle démonstration de la souffrance au travail, avec un cas de suicide à la FNAC, aura remis l'organisation du travail en cause...

Combien de temps encore ne va-t-on pas prendre en compte nos affirmations et analyses issues des échanges, des débats entre salariés, tout autant que d'études de spécialistes ?

Combien de temps encore vont-ils passer à nous expliquer que la Cgt se plante, que cette souffrance n'existe pas au travail mais que les salariés ont plutôt des problèmes familiaux ou personnels ?

Pour les militants Cgt et pour de nombreux salariés, la situation ne peut durer ainsi. L'État, le patronat, les Conseils d'Administrations et les actionnaires doivent comprendre qu'il est l'heure de réagir. Nous avons les moyens, au delà de cet édit, de mettre de vrais mots sur les causes de cette généralisation de la souffrance au travail, cela quand les patrons et autres directeurs ne souhaitent mettre en place que de simples indicateurs de "mal-être".

Nous avons aussi la possibilité de travailler ensemble ce "dossier", avec les camarades de la Confédération, pourquoi pas en réunissant nos DP, nos élus CHS-CT et les militants qui le souhaitent et qui ont besoin d'outils pour comprendre et combattre.

Mais nous ne pourrions obtenir des avancées qu'en mettant en évidence que ces situations existent quasiment partout, dans le public, le privé et quelle que soit la taille des entreprises. La recherche de productivité, les réductions d'effectifs, les méthodes de management font des ravages. **Pour nous, ce sont bien ces années de politiques libérales qui conduisent à cette pesanteur sociale.**

Il faudra, pour aller jusqu'au bout, que le rapport de force grandisse sur d'autres revendications, tels que les salaires, l'emploi stable, le Service Public et la Protection Sociale solidaires, ou encore les retraites et la pénibilité, la fiscalité, la démocratie à l'entreprise... Là, les "syndicalistes" ne suffisent pas. L'intervention des salariés, ou mieux leur implication dans le mouvement est indispensable. Le renforcement de la Cgt est inéluctable ; c'est l'affaire de tous les syndiqués.

C'est aussi avec tous ces éléments, et parce que la lutte ne sera jamais vraiment finie que nous n'avons pu laisser notre nouveau Préfet nous « jauger » ou nous « tester » en faisant convoquer 2 militantes à l'origine d'un rassemblement qui n'aurait pas été déclaré selon les règles. Ce test n'en est pas moins une provocation à laquelle il fallait faire face. Les prédécesseurs de M. Lamy n'ont jamais été les amis de notre organisation syndicale... mais il a toujours été possible de maintenir des relations normales, au moins pour être écoutés, plus rarement pour être entendus.

Les cégétistes constatent dans les autres régions de France, le renforcement d'un certain zèle préfectoral... la Cgt agira et mobilisera pour défendre les libertés syndicales, dont celle de manifester et combatta sans relâche toute discrimination.

La semaine prochaine sera riche aussi en activité syndicales, notamment avec une journée européenne le 21 juin, pour refuser encore plus de casse libérale, en dénonçant un funeste pacte européen, adoptable le 24 et applicable sur le champ.

Construire la résistance face à tout cela et porter nos exigences de transformation sociale et d'un autre partage des richesses **demandera l'énergie et l'implication de toutes et tous.** Quant aux autres organisations syndicales, dans une démarche unitaire ou pas... certaines devront s'exprimer sur leurs récentes collaborations, ou signatures. Participer à l'écriture d'un texte régressif (voir déclaration commune MEDEF-CFDT) ou mener des luttes progressistes, il faut choisir !

Sommaire

P2 : infos
P3 : ASSMAT
P4 : RESF

N° 1386 du vendredi 17 juin 2011

DEPOSE LE 17 JUIN 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- **21 juin 2011** : journée d'action et d'information syndicale
- **23/24 juin 2011** : Conférence Régionale à Super Besse

CARREFOUR MARKET : MOBILISATION INÉDITE POUR LES SALAIRES

Quelques 350 magasins de Carrefour Market, sur 540 ont été touchés **samedi 11 juin par un mouvement national de grève** à l'appel de trois syndicats CGT, CFDT et FO **pour des revendications salariales**.

La mobilisation a été lancée depuis le samedi 14 mai par la CGT qui appelle les salariés à des débrayages tous les samedis. Cette semaine elle a été rejointe par FO et la CFDT. Les 3 syndicats demandent la "**réouverture des négociations sur les salaires**" et sur les "conditions d'attribution des titres-restaurant".

La direction avait accordé fin mai entre 2% et 2,5% d'augmentation salariale selon l'ancienneté, applicable au 1er juillet. Les syndicats ont jugé la mesure insuffisante, 2,5% d'augmentation au 1er juillet ne se traduisant que par 1,25% de hausse sur l'année.

mardi, 14 juin 2011 / Frédéric Dayan

RÉGIONAL : LES SALARIÉS DÉBRAYENT, FAUTE DE NAO

Les salariés de "Régional Air France KLM" sont appelés à l'action, par des débrayages massifs, pour le droit à des salaires décents. Plusieurs entreprises entrent dans l'action autour de l'aéroport, les militant(e)s du département sont appelé(e) à soutenir ces luttes. Mardi 14 juin 2011, les organisations syndicales étaient convoquées pour la NAO. **La CGT- Régional demande une augmentation générale de 5 %, avec un plancher de 100 € pour les salaires inférieurs à 2000 €.** La Direction propose en retour :

- 1% d'augmentation générale avec un plancher de 30 € ;
- 350 € de prime (déjà attribuée à tous les salariés du groupe air France) ;
- Quelques centimes de progression pour les frais de repas et tickets restaurant.

Le compte n'y est pas ! La CGT appelle donc l'ensemble des personnels "sol" à **des débrayages massifs, vendredi 17 juin, à partir de 0h00, pour une grève illimitée jusqu'à satisfaction des revendications.**

Tout soutien est bienvenu.

LE 21 JUIN CONTRE L'AUSTÉRITÉ,

POUR UNE AUTRE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Communiqué commun CGT, CFDT, UNSA

La CFDT, la CGT, l'UNSA, membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'inscrivent dans la journée de mobilisation et d'information européenne et nationale, du 21 juin prochain, décidée par la CES. Le but de cette journée est de réaffirmer, à la veille du Conseil européen du 24 juin, que nous sommes « Contre l'austérité et contre le type de gouvernance économique que l'Union européenne veut imposer aux travailleuses et aux travailleurs en Europe ». Le message des syndicats européens est clair : Gouverner l'Europe, c'est renforcer son modèle social et non l'attaquer.

Le 12ème congrès de la CES qui s'est tenu à Athènes du 16 au 19 mai dernier, a condamné fermement les décisions prises par les Etats membres et les institutions européennes en matière de gouvernance économique et, plus particulièrement le Pacte euro-plus. Ce dernier ouvre la porte à des attaques sur les salaires, la protection sociale et l'autonomie de négociation des partenaires sociaux.

La CFDT, la CGT, l'UNSA décident d'interpeller les autorités françaises et les eurodéputés français sur les risques que les orientations actuelles en matière de gouvernance économique font courir à la cohésion économique et sociale. Elles vont diffuser à cette occasion un tract aux salariés sur le territoire national et leurs organisations régionales seront présentes le 21 juin à Luxembourg.

Avec la CES, nous militons pour une gouvernance européenne qui œuvre en faveur d'une Europe plus sociale et solidaire pour tous les citoyens, les jeunes en particulier. La coordination des politiques économiques des différents états membres est indispensable, notamment au sein de la zone euro. Aussi, la gouvernance économique responsable, que nous préconisons, doit être axée sur un développement économique créateur d'emplois stables et de qualité, la promotion de la formation pour tous, des salaires décents, ainsi qu'une protection sociale forte. Le pouvoir d'achat, le niveau des salaires et l'accès à des services sociaux de qualité doivent être défendus et assurés.

Avec la CES, la CGT, la CFDT, l'UNSA revendiquent :

- l'autonomie des partenaires sociaux dans le champ de la négociation collective et particulièrement en ce qui concerne les salaires et la négociation salariale ;
- le développement du dialogue social notamment dans l'élaboration des politiques économiques européennes ;
- une réduction graduelle des déficits publics respectant les capacités d'investissement en faveur d'un développement économique durable ;
- une gouvernance économique européenne incluant une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises ;
- la mise en place d'euro-obligations (Eurobonds) pour financer des investissements dans les projets et les réseaux d'infrastructures et de développement européen.

Accueillant les tout-petits à leur domicile, sur des amplitudes horaires de 10 heures en moyenne, les assistantes maternelles participent activement à l'épanouissement et au bien-être des enfants. Personnes de confiance, elles offrent aux parents de réelles compétences et qualités personnelles.

Toute l'attention portée aux enfants allée à une grande disponibilité, pour répondre à leurs besoins en termes d'alimentation, de sommeil, d'hygiène, les aider à grandir à travers le jeu et les apprentissages fondamentaux comme la motricité, le langage, la propreté... en coordination avec les parents, consacrer à un bébé ou à un jeune enfant toute l'attention nécessaire, l'aider à se développer dans un milieu calme et équilibré, est évidemment au cœur de leur activité.

Profession mal connue et mal reconnue, il a fallu se battre pendant des années pour obtenir un véritable statut. Exercer cette profession en crèche familiale, c'est faire bénéficier de son savoir-faire, et valoriser l'environnement institutionnel et social de la structure, pour le meilleur service rendu aux clermontois, si souvent vanté par le Maire.

A la mairie de Clermont-Ferrand

Actuellement 76 assistantes maternelles sont employées !

La collectivité leur propose un contrat au rabais ou le licenciement !

Le prétexte : la mise en place de la PSU (prestation de service unique) avec comme date butoir d'application, exigée par la CAF, pour le renouvellement de la convention : le 1^{er} septembre 2011.

La volonté : faire des économies sur le dos des assistantes maternelles ! 25 à 30% en moins sur leurs salaires ! (et le risque de ne plus cotiser pour leur retraite) Quelles perspectives pour l'avenir ? (et les nouvelles embauches) : être flexibles comme les caissières de la grande distribution !

Rappel : La mairie a essayé en 2008 en l'absence d'instances paritaires, de passer en force au Conseil Municipal, un nouveau contrat entaché d'irrégularités, c'est la mobilisation des assistantes, présentes jusqu'à une heure tardive de la nuit, ainsi que la vigilance de certains élus municipaux qui ont permis le retrait de la délibération.

Le contexte : Les assistantes maternelles travaillant à plein temps, (accueillant 3 enfants à 100%, c'est à dire : 9h par jour / 5 jours par semaine / 47 semaines par an) à cause du nouveau mode de calcul engendré par la PSU, vont se voir proposer des contrats moindres avec pour moyenne actuelle 75 % donc des incidences importantes sur le salaire ! et une nette tendance à la diminution pour les années à venir...Le nombre d'enfants accueillis étant proportionnel au nombre d'agrément, imaginez les cas de collègues ayant la charge de 1 ou 2 enfants, quelquefois par choix, mais quelquefois pour d'autres raisons : logement trop petit, restrictions médicales, etc.

Certaines assistantes maternelles sont employées par notre collectivité depuis 35 ans (!) et ont débuté à l'ouverture des crèches, c'est la mairie à cette époque qui

est venue les chercher et les inciter à quitter leur statut "d'indépendantes, employées du particulier" et rejoindre la collectivité pour devenir employée contractuelle ; la politique de l'époque accordait une place nettement plus importante à la petite enfance ! Il a fallu des années de travail syndical pour faire reconnaître leurs droits dans cette collectivité et en particulier ceux acquis ces dernières années (réf° code de l'action sociale, code du travail, et code de la santé publique.) la prise de conscience (extirpée parfois aux forceps !) que ce travail est devenu une vraie profession et non-plus une simple activité d'appoint, que pour l'exercer il y a nécessité de réelles compétences maintenant reconnues et qu'il n'y a pas que des avantages à travailler à son domicile, il y a aussi multitudes d'inconvénients...

Tout emploi exercé au sein de notre collectivité au service des Clermontois mérite d'être considéré et rémunéré de la même façon que les autres.

A savoir : la mairie subventionne la petite enfance à hauteur de 50%, les 50% restants étant partagés entre les familles et la CAF... les chiffres présentés aux organisations syndicales par l'Adjoint au Personnel et aux finances pour 2009 et 2010 ne correspondent pas : 2009 = environ 35% financés par la mairie contre 65% caf + familles ; 2010 = 40% mairie contre 60% caf + familles...

Actuellement, suite à la mobilisation et à l'annulation du CTP du 7 juin dernier, plusieurs réunions de négociations se sont déroulées avec l'ensemble des organisations syndicales, où nous avons enfin obtenu la prise en compte des congés payés (purement et simplement oubliés dans les calculs précédents) l'augmentation des frais d'entretiens à 8€, ainsi que le 1er mai...

Un nouveau CTP (sans quorum) a eu lieu, hier 14 juin, devant une nouvelle et forte mobilisation des assistantes maternelles, l'adjoint au personnel et aux finances a accepté de relever le coefficient de calcul horaire à **0,35**.

Nous revendiquons toujours : à travail décent, un salaire décent, pour un service public de qualité !

Le conseil municipal du 24 juin devra se prononcer sur ce grave sujet et ce avec un avis du Comité Technique Paritaire défavorable à savoir : **10 contre ,1 abstention ,9 pour**

Clermont-Ferrand, le 15 juin 2011

ATTENTION : DÉRIVE AUTORITAIRE DE LA PRÉFECTURE !

Jeudi 16 juin, deux militantes du "réseau éducation sans frontières" (RESF) étaient convoquées au commissariat central de Pélissier pour y être interrogées, suite à un rassemblement devant la Préfecture qui n'avait pas été préalablement déclaré. Cette convocation a été unanimement ressentie par les organisations du mouvement social comme un signal envoyé par le nouveau Préfet Lamy. Il prétend appliquer à la lettre une loi de 1935 (décrétée par Laval), imposant une déclaration de toute manifestation, respectant un préavis d'au moins 3 jours ouvrables. Il s'agit d'une volonté manifeste d'entraver l'expression du mouvement social qui doit pouvoir réagir spontanément, particulièrement pour défendre des sans-papiers, mais aussi pour réagir à l'actualité sociale : rassemblements de salariés, droit au logement contre des expulsions... **Il n'est pas question de laisser ce Préfet porter atteinte à nos droits démocratiques élémentaires.**

Aussi, l'UD Cgt 63 s'est-elle jointe au concert de protestations. Elle a publié un communiqué de presse et adressé une lettre ouverte à tous les responsables politiques, du Président de la République aux premiers élus de collectivités territoriales. Elle a également immédiatement proposé qu'une réunion unitaire ait lieu de toutes les organisations politiques, syndicales et associatives concernées, afin d'envisager la riposte nécessaire à la défense de nos droits.

Lettre ouverte :

Considérant qu'un pas supplémentaire vient d'être franchi dans le département du Puy de Dôme, l'Union Départementale Cgt et ses militants interpellent l'ensemble des élus et responsables politiques dans le cadre de la défense des libertés individuelles et collectives.

En effet, une enquête vient de s'ouvrir pour « l'organisation d'une manifestation sur la voie publique, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préliminaire dans les conditions fixées par la loi ». Cette loi, héritée de la sombre période des années 30, est de fait tombée en désuétude, l'actualité sociale justifiant parfois des mobilisations spontanées. Vouloir l'appliquer aujourd'hui à la lettre relève donc d'une provocation doublée d'un déni de démocratie. Plusieurs échos précisent par ailleurs, un peu partout sur le territoire, un resserrement des consignes données aux forces de l'ordre, visant à limiter les mobilisations de tout ordre, dans le cadre de la défense des salariés et citoyens qui subissent aujourd'hui les choix politiques de reculs sociaux.

Nous dénonçons cette dérive préfectorale, tout autant que les décisions prises à l'encontre de tout militant du mouvement social, alors que des dizaines de milliers de salariés s'engagent dans les actions interprofessionnelles, et alors que s'expriment de nombreuses revendications.

Nous exigeons l'arrêt de toute procédure à l'encontre des deux militantes convoquées le 16 juin par la Sureté Départementale, suite à un rassemblement clermontois, le 8 juin devant la Préfecture de Clermont-Fd.

Nous exigeons en outre une prise en compte réelle des revendications et des problématiques qui peuvent être portées à la connaissance des représentants de l'État.

Sans cela, et lorsque les conditions de vie se dégradent, le climat social ne peut que s'aggraver encore et conduire le pouvoir en place à user de pressions et d'actes de répression pour faire face au rapport de force que nous nous attachons et que nous nous attacherons à construire et à amplifier.

Clermont-Ferrand le 14 juin 2011

Compte rendu du 16 juin :

Aujourd'hui, 160 personnes se sont rassemblées devant le commissariat central de Clermont-Ferrand à 15H45 pour protester contre la convocation de deux militantes de RESF.

Le Préfet Francis Lamy n'a pas toléré que la déclaration de rassemblement du 8 juin pour la libération de la famille Sylejmani n'ait pas été déposée en préfecture sous "3 jours francs", mais seulement la veille. En guise de préliminaire à leur audition, Martine Coudert, Directrice Départementale de la Sécurité Publique et Commissaire de police, a remis à Marie-Luce et Corinne un exemplaire du "Décret-de loi du 23 octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre public".

Ce décret, signé Pierre Laval est tombé en désuétude depuis longtemps. L'aurait-on sorti des oubliettes récemment pour pouvoir le faire appliquer à l'avenir... sur tout le territoire ?

Suite à cette audition, au cours de laquelle l'assistance d'un avocat leur a été refusée, le procureur de la République, Jean-Yves Coquillat, a décidé d'adresser un Rappel à la loi à Marie-Luce et Corinne pour avoir "organisé une manifestation illicite sur la voie publique".

Avant d'apposer leur signature sur la "convocation devant le délégué du procureur de la République", elles ont écrit "*Je ne reconnais aucune infraction*", comme le leur avait conseillé leur avocat. **400 personnes se sont ensuite rassemblées devant la préfecture à 18H** afin de manifester contre la criminalisation des militantes aux cris de "nous sommes tous responsables", et contre cette très grave atteinte à la liberté de manifestation.

Rendez-vous est donné aux représentants de toutes les organisations associatives, syndicales et politiques du Puy-de-Dôme, lundi 20 juin à 18H dans le local de la Ligue des Droits de l'Homme, Centre Jean Richepin à Clermont, à la réunion hebdomadaire de RESF 63, pour envisager les suites à donner à la mobilisation.